

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la Séance du 21 mars 2022 à 20h30

Étaient présents : Mme PRETOT Marie-Sophie, MM CREPIN Alexandre, LACHAT Jean-François, MAREY Daniel, MARTAUX Michel, MUHLEMATTER Michaël, PHEULPIN Sébastien, RIGOULOT Régis, RUFER Pierre, TRAMUSET Jean-Pierre.

Absents excusés : MOUGENOT Alexandre (donne pouvoir à LACHAT Jean-François),

Absents : /

Secrétaire de séance : Marie-Sophie PRETOT

09/2022 TRAVAUX ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les devis suivants :
 - **SARL MENUISERIE FIGARD** pour un montant de 17 130.00 € HT soit 20 556.00 € TTC ;
 - **SARL RICHER ELEC** pour un montant de 3 105.00 € HT soit 3 726.00 € TTC ;
 - **EGAPP 70** pour un montant de 8 616.60 € HT soit 10 339.92 € TTC ;
 - **ENERGIES DOUBS CONFORT** pour un montant de 1 448.00 € HT soit 1 737.60 € TTC
- **ACCEPTE** le projet global des travaux pour un montant total de 30 299.60 € HT soit 36 359.52 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les présents devis et à en assurer l'exécution financière.

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

10/2022 DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les devis suivants de l'entreprise STPI :
 - Travaux de voirie pour un montant de 13 692.00 € HT soit 16 430.40 € TTC
 - Réparations sur diverses voies communales pour un montant de 14 000.00 € HT soit 16 800.00 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les présents devis et à en assurer l'exécution financière.

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

11/2022 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 30,56 %

- Taxe foncière non bâti : 23,59 %

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

12/2022 CONVENTION D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) BIODECHETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le Sictom Val de Saône, relative à l'implantation et à l'usage des points d'apports volontaires biodéchets.
- **DECIDE** d'installer le PAV biodéchets « rue du Pillery »

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

13/2022 DEVIS NUMERISATION REGISTRES ETAT CIVIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise NUMERIZE – 67720 HOERDT pour un montant de 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le présent devis et à en assurer l'exécution financière.

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

14/2022 CARTES AVANTAGES JEUNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une carte avantages jeunes, proposée par le Centre d'Information Jeunesse de Haute-Saône, aux jeunes du village de 0 à 25 ans qui en feront la demande.

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Lure concernant la mise à disposition de la piscine Intercommunale Nauti'Lure pour les élèves de l'école.

- Un devis a été demandé à une association de réinsertion de Mailleroncourt Charrette pour le nettoyage et les joints des fontaines.